



## **FLASH INFO du 23 novembre 2016**

Le conseil d'administration de l'UGEM réuni le 23/11/16 a décidé pour l'année 2017 de maintenir les RMAG, la valeur du point et le salaire plancher aux niveaux actuels.

La délégation employeur de l'UGEM a présenté sa position dans le cadre de la commission paritaire nationale de ce jour.

Suite à cette annonce, les organisations syndicales ont quitté la table des négociations.